



**COMMUNE DE RIERVESCEMONT
COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

**Code rural et de la Pêche maritime (articles R123-9, R123-11 et R126-4)
Code de l'environnement (articles L123-4 et suivants et R123-8 à R123-23)**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Par arrêté départemental n° 2020-3019, Monsieur le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort a prescrit la mise à l'enquête du projet de réglementation des boisements sur la commune de Riervescemont.

Dates et lieux de l'enquête : du mardi 26 janvier 2021 au vendredi 26 février 2021 à 18h en mairie de Riervescemont soit 32 jours consécutifs.

Noms des commissaires enquêteurs désignés par le Tribunal Administratif de Besançon : par décision n° E19000079/25 du 6 août 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Madame Rolande PATOIS en qualité de commissaire enquêteur.

Dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur en mairie de Riervescemont :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Riervescemont aux jours et heures suivants :

- le mardi 26 janvier 2021 de 9 heures à 12 heures ;
- le samedi 13 février 2021 de 9 heures à 12 heures ;
- le vendredi 26 février 2021 de 15 heures à 18 heures.

Information du public :

Pendant la période d'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté par le public :

- en mairie de Riervescemont, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :
**le mardi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ;
le vendredi de 14 heures à 18 heures**

- sur le site internet du conseil départemental à l'adresse suivante : www.territoiredebelfort.fr
- sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2281>
- sur un poste informatique disponible au Département (39 faubourg de Montbéliard 90000 Belfort – téléphone : 03-84-90-94-59) aux heures et jours d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

L'avis d'enquête sera inséré dans les annonces légales de deux journaux locaux diffusés dans le département du Territoire de Belfort (journal L'Est Républicain et journal La Terre de Chez Nous), quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de son déroulement.

Cet avis sera également affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans la commune de Riersvescemont.

Identité de la personne responsable du projet : l'enquête est organisée par le Département du Territoire de Belfort, où toute information relative à cette affaire peut être obtenue auprès de Madame Cécile Guillaumin, Direction de l'agriculture, de l'environnement, du risque et du développement durable, Hôtel du Département, 6 place de la Révolution Française, 90020 BELFORT Cedex – Téléphone : 03 84 90 94 59 – courriel : cecile.guillaumin@territoiredebelfort.fr

Dépôt des observations et réclamations :

Les observations et les réclamations du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Riersvescemont ;
- adressées par correspondance à l'attention de Madame Rolande PATOIS, commissaire enquêteur, mairie de Riersvescemont, 11 Vallée du Brinval, 90200 Riersvescemont ;
- déposées sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/2281> ;
- déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2281@registre-dematerialise.fr

Décisions qui seront prises à l'issue de l'enquête :

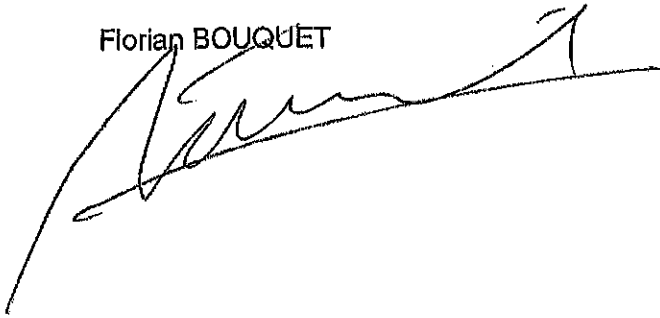
Au terme de l'enquête, la Commission communale d'aménagement foncier de Riersvescemont statuera sur les réclamations et observations du public.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Riersvescemont ainsi qu'au Département où le public pourra en prendre connaissance pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet du Département.

A Belfort, le 04/01/2021

Le Président du Conseil départemental

Florian BOUQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florian Bouquet', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

